

RÈGLEMENT TRIATHLON D'AGON COUTAINVILLE 2026

Article 1 : conditions de participation

Les épreuves sont organisées selon les règles de la Fédération Française de Triathlon (cf www.fftri.com)

Toutes les épreuves sont ouvertes aux licencié(e)s et aux non licencié(es)

Chaque concurrent doit :

- Disposer d'une licence (cf tableau ci-dessous) ;
- Pouvoir justifier de son identité lors du retrait du dossard ;
- Disposer d'une autorisation parentale s'il est mineur (sauf licencié Fédération Française de Triathlon).

Type de licence	épreuve	Obligation médicales	Licence expérience
Licence compétition FFtri	XS, S, relais XS, relais S	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Licence loisir, dirigeant FFtri	XS, S, relais XS, relais S	Mineur : questionnaire santé	Obligatoire
		Majeur : formulaire info santé	
Licence FF natation	Relais uniquement partie natation	Pas nécessaire	Obligatoire
Licence FF cyclisme	Relais uniquement partie cycliste	Pas nécessaire	Obligatoire
Licence FF athlétisme	Relais uniquement partie course à pied	Pas nécessaire	Obligatoire
Licence FF handisport	XS, S, relais XS, relais S	Contacteur l'organisateur	Contacteur l'organisateur
Aucune licence ci-dessus	XS, S, relais XS, relais S	Mineur : questionnaire santé	Obligatoire
		Majeur : formulaire info santé	

Article 2 : Organisation sportive

Le règlement appliqué sera celui de la « Réglementation Sportive FFTRI 2026 »

Tout manquement au règlement sera sanctionné par une pénalité ou par une disqualification (voir Article 3 : arbitrage)



Le dossard doit être visible : de dos durant l'épreuve cycliste et de face durant la partie course à pied.

L'organisation fournit les dossards. L'utilisation **d'une ceinture porte dossard 3 points** (non fournie par l'organisation) est obligatoire



Le dossard

- Peut être porté en natation si la combinaison est autorisée et ne doit pas être porté si elle est interdite.
- Est obligatoire pour les parties Cyclisme et Course à pied.
- Doit être visible dans le dos pour la partie Cyclisme et devant pour la partie Course à pied.
- Doit être porté par les athlètes dès la mise en place du matériel dans l'aire de transition et sera contrôlé par les arbitres.

Assistance

Assistance Physique : L'assistance physique entre concurrents est interdite, un tel geste est passible de disqualification pour les deux athlètes concernés. Assistance Technique : L'assistance fournie par les bénévoles ou par les officiels est permise mais elle doit se limiter au ravitaillement en boisson et en nourriture, ainsi qu'à l'assistance mécanique et médicale. Les athlètes peuvent s'entraider pendant une course en s'échangeant divers accessoires, tels que nourriture et boissons après un poste de ravitaillement, de même que pompe, pneu, chambre à air et trousse de réparation de crevaisson. Il est formellement interdit de recevoir une aide extérieure, de la part des spectateurs ou des accompagnateurs. Par ailleurs, sur les parcours cyclistes de toutes les épreuves, seuls les véhicules de l'organisation (accrédités) peuvent suivre les concurrents. Tout triathlète suivi en voiture ou en moto par ses accompagnateurs encoure une disqualification immédiate.

Natation

LE PORT DU BONNET DE BAIN EST OBLIGATOIRE ET NON FOURNI PAR L'ORGANISATION

Le départ sera effectué en 2 vagues en fonction des catégories (voir programme du jour)

A - Règles générales

En cas d'urgence, un athlète doit lever un bras et appeler à l'aide. En agissant ainsi l'athlète abandonne. L'organisation se donne le droit de stopper un athlète qu'elle considère en difficulté physique ou technique, dès le départ donné. L'athlète sera obligé de monter à bord de l'embarcation de l'organisation, et mis hors course. Cette mesure a pour seule et unique motivation la sécurité des athlètes durant le segment de natation particulièrement exigeant.

B - Conditions météorologiques : le directeur de course, peut adapter la distance de la partie natation en fonction des conditions. Cette décision est clairement communiquée aux athlètes avant le départ de la course.

Le port d'une combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C et interdit si la température de l'eau est supérieure à 24°C.

Cyclisme

Le port du casque est obligatoire

Les vélos de route et VTT sont autorisés ; les VAE (vélo à assistance électrique) sont interdits

A - Règle de l'Aspiration (drafting= abris derrière un coureur) Les épreuves se déroulent sur des routes partiellement ouvertes à la circulation, dans ces conditions et pour des raisons de sécurité le drafting n'est pas autorisé. Dès lors, les concurrents ne sont pas autorisés à s'abriter et à profiter de l'aspiration d'un concurrent ou d'un véhicule. Les concurrents ont l'obligation de respecter les règles du Code de la Route ; ils sont notamment tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée.

B - Le respect de l'environnement

Tout concurrent surpris à jeter un papier hors zone de propreté (les zones de propreté sont signalées sur chaque ravitaillement) sera immédiatement exclu de l'épreuve.

Course à pied

- L'athlète peut courir ou marcher.
- L'athlète ne peut pas être accompagné par une personne extérieure à la course (accompagnateur, coach, etc...).
- L'utilisation de tout matériel audio est interdit.

Aire de transition :

Dans l'aire de transition chaque concurrent devra respecter l'emplacement attribué par son dossard.

La circulation dans l'aire de transition doit se faire à pied, vélo à la main, casque fixé sur la tête, sangle jugulaire fermée.

L'accès à l'aire de transition est interdit à toutes les personnes extérieures à l'organisation. L'entrée et la sortie se feront sous le contrôle des membres de l'organisation et sur présentation du dossard .

La nudité est sanctionnée par un carton rouge

Temps limites

Si un athlète est déclaré hors délais il devra alors rendre sa puce et son dossard.

temps départ	Triathlon XS	Triathlon S
Fin natation	0h20 après le départ	0h35 après le départ
Fin vélo	0h50 après le départ	1h30 après le départ
Total	1h05 après le départ	2h après le départ

En cas d'abandon l'athlète devra de lui même rendre sa puce et son dossard après s'être signalé auprès d'un arbitre

Distances :

distances	Triathlon XS	Triathlon S
natation	400 m	750 m
vélo	10 km	20km
Course à pied	2,5 km	5 km

Chronométrage :

Le chronométrage est assuré par Ultra timing; les résultats seront accessibles en ligne sur le site ultratiming.com

Pendant la compétition la puce remise lors du retrait des dossards devra être portée à la cheville gauche ; elle devra impérativement être restituée à l'arrivée.

Pour les relais la puce servira de témoin entre les équipiers.

La non restitution de la puce sera facturée 25€ TTC au concurrent concerné.



Article 3 : Arbitrage

En cas de non respect des consignes de course les sanctions seront sans appel .



Pénalité (carton bleu) : sous forme de « prison » (penalty box) : temps d'arrêt conformément au règlement de la FFTRI



Disqualification : Le carton rouge est une disqualification du concurrent. Par ailleurs, tout concurrent fautif n'ayant pas effectué sa pénalité (carton bleu) sera disqualifié. Il incombe à l'athlète sanctionné d'effectuer sa pénalité de sa propre initiative sans attendre de rappel de l'organisateur et/ou de l'arbitrage.

Article 4 : annulations/remboursements

En cas d'annulation par l'organisateur pour cas de force majeure (événement imprévisible, irrésistible et extérieur à l'organisateur), les droits d'inscription restent acquis à l'organisation.

Pour toutes les courses les conditions d'annulation et de remboursement (hors le cas prévu dans la remarque ci-dessus) prises en compte sont exclusivement les suivantes :

- Un accident entraînant une contre-indication à la pratique du triathlon en compétition attesté par un certificat médical

- Une maladie entraînant une contre-indication à la pratique du triathlon en compétition
- Le décès du (de la) participant(e)
- Le décès du (de la) conjoint(e) marié(e) ou pacsé(e)
- Le décès d'un(e) ascendant(e) du (de la) participant(e)
- Le décès d'un(e) descendant(e) du (de la) participant(e)

Le remboursement de l'inscription est possible

- 90 % jusqu'au 31 mai 2026. Le coût de la licence expérience est exclus de la base de remboursement
- 50 % entre le 31 mai 2026 et le 7 juin 2026. Le coût de la licence expérience est exclus de la base de remboursement

Après le 7 juin, en cas de désistement ou d'absence, il n'y aura pas de remboursement du coût de l'inscription.

Pour toute demande de remboursement, la procédure sera la suivante adresser un mail à : agontri@outlook.fr accompagné des pièces justificatives : toute demande de remboursement incomplète ou non conforme ne pourra être prise en compte et ne fera l'objet d'aucun remboursement

Article 5 : Droit à l'image

Tous les coureurs autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation au Triathlon d'Agon Coutainville qui se déroulera le 21/06/2026 sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi.

Article 6 : Inscriptions

Les inscriptions se font obligatoirement par internet avec paiement en ligne, à l'adresse suivante : <https://ultratiming.ledossard.com/inscription/index.php?id=2410>

jusqu'au 18/06/2026

TARIFICATION		JUSQU' AU 01/06	A PARTIR DU 02/06
ÉPREUVE DÉCOUVERTE (XS)	INDIVIDUEL ADULTE	21 €	26 €
	RELAIS	40€	45 €
ÉPREUVE SPRINT (S)	INDIVIDUEL ADULTE	30 €	35 €
	RELAIS	47 €	52 €

À ce tarif s'ajoute automatiquement :

- pour tous, les frais d'inscription de la plate-forme (entre 1 et 2€)
- pour les « non licenciés » et les « licenciés FFTRI loisir » le prix de la licence expérience

Pour information le tarif national des pass compétition est de:

- XS en individuel = + 4 euros de licence expérience
- S en individuel = + 7 euros de licence expérience
- XS en relais = + 4 euros de licence expérience
- S en relais = + 4 euros de licence expérience

Après le **18 juin** il n'est plus possible de s'inscrire ; **pas d'inscription sur place le jour de la compétition.**

Seuls les dossiers complets seront retenus.

Âges requis / Age minimum par épreuve

Epreuve	Natation	Vélo	Course à pied
XS	À partir de Benjamin : être né en 2014 ou avant		
S	À partir de Cadet : être né en 2010 ou avant		

Catégories

Catégories	Age atteint au cours de la saison	années
Benjamin	12-13	2013-2014
Minime	14-15	2011- 2012
Cadet	16-17	2009-2010
Junior	18-19	2007-2008
Sénior	20-39	1987-2006
Master	40 et plus	1986 et avant

Article 7 : transformation du triathlon en duathlon

Si les conditions climatiques ne permettent pas de réaliser l'épreuve de natation en toute sécurité (décision je jour même en concertation avec le corps arbitral) , si les analyses d'eau effectuées, les jours précédents l'épreuve, par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) indiquent que l'eau n'est pas compatible à la pratique de la natation :

- le triathlon XS sera transformé en duathlon XS (2.5 km / 10 km / 1.25 km)
- le triathlon S sera transformé en duathlon S (5 km / 20 km /2.5 km)

Il n'y aura pas de remboursement si le participant refuse de participer au duathlon.

Article 8 : Récompenses

La présence des concurrents récompensés est obligatoire à la cérémonie de remise des prix . A défaut aucun prix ne pourra être réclamé par un concurrent absent.

En cas de position sur le podium au classement général, l'athlète également sur le podium dans sa catégorie d'âge aura droit au prix correspondant mais aucune récompense ne lui sera donné.

Seront récompensés :

Sur le format XS :

- les 3 premiers du classement général (hommes et femmes)
- le premier de chaque catégorie Senior Homme, Senior Femme, Vétérán Homme Vétérán femme, 1ère équipe relais
- les 3 premiers juniors (garçons et filles)
- les 3 premiers cadets (garçons et filles)
- les 3 premiers minimes (garçons et filles)
- les 3 premiers benjamins (garçons et filles)

Sur le format S :

- les 3 premiers du classement général (hommes et femmes)
- le premier de chaque catégorie Sénior, Homme, Sénior Femme, Vétérán Homme Vétérán femme 1ère équipe relais
- les 3 premiers juniors (garçons et filles)
- les 3 premiers cadets (garçons et filles)

ARTICLE 9 : Contrôle anti-dopage

L'organisateur est en parfaite harmonie avec la FFTRI dans la lutte contre le dopage. Tous les concurrents peuvent faire l'objet de tests avant et après la course. En vous inscrivant au triathlon d'Agon Coutainville, vous acceptez d'être soumis à tous ces tests et de respecter les pénalités associées à ces règles anti-dopage. Chaque concurrent(e) est prié(e) de ne pas quitter le site sans s'être renseigné de la possibilité d'un contrôle le (la) concernant

Article 10 : Responsabilité

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts pour les risques en Responsabilité Civile auprès de l'assurance de la FFTRI.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ainsi que les non licenciés avec la « licence expérience ».

Il est de la responsabilité des concurrents de respecter le code de la route, de rester sur la bonne voie, d'être en bonne santé.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas

- d'accident ou de défaillance provoqué par un mauvais état de santé
- de perte ou de vol de matériel
- d' accident provoqué par le non-respect du code de la route, par le non-respect des consignes de sécurité données par l'organisateur et par le non-respect du présent règlement.

L'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement. La réglementation générale est celle de la FFTRI.